

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 28 Mars 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002973

Direction générale
des services -
Procès-verbal du
Conseil Municipal du
22 février 2023

Affiché le :

Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Date et l'heure de la séance : Mercredi 22 février 2023 à 19h00.
Nom du Président de séance : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.
Membres du conseil municipal présents :
Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MME Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)
Membres du conseil municipal représentés :

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002973-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint)

Absents :

M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

Absents excusés :

M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

Secrétaire de séance :

M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	21
Absents représentés	7
Absents	2
Absents excusés	3

Ordre du jour de la séance :

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023.
2. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) et la ville d'Apt.
3. Direction des affaires culturelles - Approbation de la convention 2023-2026 entre la ville d'Apt et la MJC d'Apt ; - approbation de la convention de mise à disposition de personnel cadre de l'éducation populaire entre la ville d'Apt et la FRMJC méditerranée.
4. Direction des affaires culturelles - Approbation de la convention pluriannuelle 2023 – 2026 d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Les Musicales du Luberon.
5. Direction générale des services - Approbation et création des périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA).
6. Service des sports – Règlement d'attribution des subventions aux associations sportives.
7. Finances - Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.
8. Finances - Versement d'une subvention d'équipement au GIP d'Apt.
9. Finances - Reversement du produit de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon perçue exclusivement pour

les zones d'activité économiques et artisanales du périmètre de compétence de la CCPAL sur le territoire de la commune d'Apt.

10. Urbanisme - Cession des parcelles cadastrées section BD 137 et BD 138 sises quai du midi à APT à la SAS Apt Développement.
11. Ressources humaines - Création de poste.
12. Ressources humaines - Création de postes permanents.
13. Direction des affaires générales - Décisions rapportées.

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	27	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Concernant l'intervention de Mme RIGOUARD relative à la tenue des commissions municipales, celle-ci propose de retenir un terme présentant une connotation moins péjorative. En conséquence de quoi le terme « seconde importance » sera remplacé par l'expression « les questions-réponses qui auraient pu être traitées auparavant ».					
M ROLLAND demande si des mesures seront prises pour tenir compte des absences des conseillers municipaux évoquées lors de la précédente séance.					
Mme ARNAUD-DELOY indique que des modifications devraient intervenir dans la composition de l'équipe municipale. L'ensemble de ces questions fera l'objet d'un traitement global.					
M GIORGETTI rappelle que les procès-verbaux doivent être signés par le Maire <u>et</u> par le secrétaire de la séance.					

19 : 07 Mme Celia BARBIER rejoint le Conseil Municipal

2. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) et la ville d'Apt.

Rapporteur :	M Cédric MAROS				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE souligne que le CLSPD ne joue pas son rôle. Elle souhaiterait que soit établi un schéma de prévention de la délinquance globale où serait décliné l'ensemble des actions. Mme CELCE reconnaît l'intérêt de la délibération soumise au vote de l'assemblée tout en soulignant que le CLSPD ne joue pas le rôle qu'il lui est dévolu. Elle rappelle qu'aucune réunion plénière ne s'est tenue depuis trois ans. Mme CELCE souligne qu'au-delà de la mise en œuvre d'actions, une anticipation est nécessaire avec un vrai plan porté par la prévention de délinquance sur Apt.					
Mme TAILLIER expose que la Commune d'Apt communique fréquemment auprès des partenaires de la collectivité mais qu'il n'y a pas toujours de réciprocité.					
Mme CELCE explique qu'elle trouve que la ville devrait participer à un schéma départemental qui enrichirait notre CLSPD. Cela permettrait de préparer une feuille de route concertée et travaillée.					
M CARMINATI considère que la solution consistant à recourir à des vigiles n'était pas pertinente. Il souligne que des difficultés similaires avaient été rencontrés avec la piscine de Viton il y a une dizaine d'années et qu'une solution avait été trouvée en interne. Un filtrage était effectué par du personnel municipal.					
M MAROS indique qu'il convenait de tenir compte de la temporalité. À court terme, il importait d'agir dans l'urgence afin de garantir la sécurité des agents et des usagers. Pour l'avenir différents types d'actions seront à envisager. M. MAROS explique que la difficulté					

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230328-002973-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

d'identification des jeunes responsables de ces incivilités est la cause de la pérennité de ce problème. S'agissant de l'exemple évoqué à la piscine de Viton, le dispositif n'apparaît pas transposable dès lors que la vocation de la médiathèque est d'être ouverte à tous.

M. ROLLAND exprime son étonnement par rapport au nombre des jeunes participants dans ces actes d'incivilité. Il demande confirmation du nombre évoqué lors de la Commission des finances. Il demande pourquoi la Police municipale n'intervient pas.

Mme ARNAUD-DELOY résume que cette situation découle de la modification des emplois du temps du lycée ayant pour conséquence de faire sortir les jeunes plus tôt. Dès lors qu'il fait froid lorsqu'ils attendent le bus, les jeunes se regroupent dans les locaux publics. Une poignée d'entre eux entraîne les autres dans ces débordements. La Police Municipale ne peut pas être présente sur place immédiatement au moment du conflit donc c'est une situation assez difficile à gérer.

M. GIORGETTI précise que c'est un phénomène conjoncturel qui est lié aux conditions climatiques. M. GIORGETTI propose au personnel qui travaille avec les jeunes de faire une formation à la gestion des difficultés et de la résolution des conflits. M. GIORGETTI demande si le SAJ a été mobilisé pour trouver une solution.

Mme ARNAUD-DELOY confirme que le SAJ est impliqué.

3. Direction des affaires culturelles - Approbation de la convention 2023-2026 entre la ville d'Apt et la MJC d'Apt ; - approbation de la convention de mise à disposition de personnel cadre de l'éducation populaire entre la ville d'Apt et la FRMJC méditerranée.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	28	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE souhaite savoir si le projet de MJC sera coordonné avec le schéma culturel de la Communauté de Communes.					
M. MAROS répond que le projet de MJC sera coordonné avec celui de la ville tout d'abord.					

4. Direction des affaires culturelles - Approbation de la convention pluriannuelle 2023 – 2026 d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Les Musicales du Luberon.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	28	Contre	0	Abstention	0
Mme CELCE demande si ce projet est coordonné avec le schéma culturel de la Communauté de Communes.					
M AILLAUD répond que le schéma de la Communauté de Communes n'est pas encore défini.					
M. MAROS explique qu'à l'heure actuelle dans le projet culturel intercommunal il n'est pas envisagé de transfert de compétences ou de déléguer à la communauté de communes la programmation culturelle définie à l'échelon local. La Commune d'Apt a ses propres actions (réduction des inégalités, concerts pédagogiques...). Elles sont déjà menées en partenariat avec le Conservatoire Intercommunal.					

5. Direction générale des services - Approbation et création des périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA).

Rapporteur :		M Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	28	Contre	0	Abstention	0

6. Service des sports – Règlement d'attribution des subventions aux associations sportives.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230328-002973-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Rapporteur :		M Elhadji NDIOUR			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	27	Contre	0	Abstention	1
				M	Henri GIORGETTI
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme ARNAUD-DELOY rappelle que ce règlement a été validé lors de la dernière Commission de Sport.					
M CARMINATI complète que ce règlement c'est une très bonne base de travail qui permettra d'élaborer un véritable partenariat avec des associations subventionnées. M CARMINATI souligne que l'attribution de ces subventions nécessite des garanties derrière afin d'éviter les disparités.					
M GIORGETTI trouve qu'il existe un souci de forme car la loi du mois d'aout 2021 oblige les associations qui font la demande des subventions à souscrire à un contrat d'engagement républicain. M GIORGETTI trouve que la mention de cette obligation est nécessaire et propose de reporter de cette délibération au prochain Conseil.					
Mme ARNAUD-DELOY propose avec l'accord de l'ensemble du CM de voter cette délibération en rajoutant expressément une référence à cette disposition légale.					
Mme CELCE exprime sa satisfaction de voir s'améliorer la transparence pour les demandes de subventions. Mme CELCE demande d'avoir des règlements du même type pour toutes les autres associations.					

7. Finances - Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Rapporteur :		M. Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	26	Contre	0	Abstention	2
				M	Henri GIORGETTI
				Mme	Céline CELCE
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme ARNAUD-DELOY indique que le budget 2023 traduira le maintien d'un service public optimal et de qualité dans une ville où il fait bon vivre et ce malgré un contexte économique – national et international - hautement contraint.					
Mme CELCE marque son accord sur les points concernant la qualité de vie, : elle est d'accord que le contexte actuel est compliqué. Mme CELCE propose, comme l'an passé, d'intégrer dans le plan pluriannuel des investissements un budget participatif à dépenses constantes. Ce budget portera principalement sur des dépenses pour les aménagements urbains ou autres. Mme CELCE souligne son regret pour les montants d'investissement liés à l'habitats. Un projet pluriannuel d'acquisition de logement pourrait être une bonne initiative.					
M GIORGETTI salue la présentation d'un rapport de qualité. Néanmoins M GIORGETTI remarque un nombre d'incertitude quant à l'attribution des dotations ainsi que la position des services de l'état par rapport à l'endettement. M. GIORGETTI trouve que la comptabilité est au service d'un projet politique et il souhaiterait avoir une vision politique avec des objectifs précis. M. GIORGETTI considère que parmi les sujets les plus importants il faudrait prendre en compte l'écologie, les projets sociaux et les questions démocratiques.					
M SACCO répond que tous les chiffres seront présentés au budget. En ce qui concerne l'endettement, le fait d'augmenter des charges de caractère général baisse le résultat et oblige notre collectivité à réduire les crédits dédiés aux investissements. En ce qui concerne les objectifs les plus importants évoqués par M GIORGETTI plusieurs réalisations en ville témoignent de la prise en compte des préoccupations écologiques (aménagement de la Place Jean Jaurès en tant que poumon vert de la ville, désimperméabilisation des cours d'écoles, recours au GPL pour le réseau de transport, parking en clapicette...). L'année dernière la ville a fait un effort supplémentaire sur ses actions sociales comme par exemple l'accueil des réfugiés ukrainiens, prix de cantine, les transports gratuits etc.					
Mme RIGOUARD apprécie la qualité du document et la clarté des chiffres, cependant Mme					

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230328-002973-DE
Date de réception-préfecture : 04/04/2023

RIGOUARD regrette l'absence parmi les objectifs des risques sociaux, de la précarité tandis que la population aptésienne se trouve au-dessus des moyennes nationales en matière de seuil de pauvreté, des minimums sociaux, de scolarité tronquée etc.
M ESPITALIER souligne que CCAS est toujours présent. Les tarifs de la cantine sont inférieurs au coût de revient des repas. La gratuité des repas est accordée pour les situations sociales difficiles. Les dossiers sont accompagnés au mieux possible.
M CARMINATI exprime sa crainte par rapport à la hausse des demandes pour le CCAS car la pauvreté augmente. M. CARMINATI trouve dommage de ne pas inclure dans le budget cet aspect. M. CARMINATI met en question l'importance de la reconduction des conventions avec les différentes associations alors même que le besoin peut se trouver ailleurs.
Mme ARNAUD-DELOY précise que la commune a réalisé des recrutements consistants pour étoffer et renforcer les affectifs du CCAS et accompagner au mieux les actions du CCAS.
Mme CELCE insiste pour avoir une réponse sur sa demande du budget participatif.
M SACCO note cette demande et explique que le budget est déjà très serré. M. SACCO explique qu'il va falloir étudier les solutions pour trouver cet argent.
Mme ARNAUD-DELOY explique que cet objectif doit être collectif car c'est un travail d'équipe.
Mme CELCE rajout que le principe de ce budget c'est de ne pas rajouter une dépense, mais de la ventiler autrement. Il s'agit de dépenses d'investissements constant. Elle demande une prise de position politique.
M ROLLAND constate que l'argumentation sur le budget participatif a changé depuis l'année dernière.
Mme CELCE souligne que le principe du budget participatif est de réserver aux habitants une enveloppe pour financer leurs propres projets pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers de la ville.
M GIORGETTI rajoute que l'initiative sera dans les mains des habitants et non pas des élus. C'est un acte démocratique.

8. Finances - Versement d'une subvention d'équipement au GIP d'Apt.

Rapporteur :	M. Frédéric SACCO				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	28	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE demande d'avoir un bilan financier du GIP afin de connaître sa situation financière.					
M SACCO répond que cette année l'exercice a été bénéficiaire pour la première fois depuis 3-4 ans, avec un bénéfice de 20 000 €. Le fait d'augmentation des tarifs pour les repas a permis de dégager ce petit bénéfice. Les difficultés rencontrées découlent de la faiblesse de la trésorerie et du fonds de roulement initial. Un emprunt permettrait de faire face à ces problèmes de trésorerie mais aucune banque n'a voulu s'engager à financer le GIP.					

9. Finances - Reversement du produit de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon perçue exclusivement pour les zones d'activité économiques et artisanales du périmètre de compétence de la CCPAL sur le territoire de la commune d'Apt.

Rapporteur :	M. Frédéric SACCO				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	28	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

10. Urbanisme - Cession des parcelles cadastrées section BD 137 et BD 138 sises quai du midi à APT à la SAS Apt Développement.

Rapporteur :	M Jean AILLAUD				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230328-002973-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	26	Contre	2	Abstention	0
			M Henri GIORGETTI Mme Céline CELCE		
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE demande pourquoi on vend ce terrain, à qui cela profite, quel est l'intérêt de la commune de vendre ce terrain car elle ne conçoit pas la nécessité de faire un hôtel de luxe sur Apt.					
M AILLAUD répond qu'il y avait plusieurs projets immobiliers pour ce terrain. Ce terrain a toujours eu une vocation provisoire en tant que parking. Sa vocation est d'être vendu pour optimiser ce lieu. Plusieurs fois M. AILLAUD a été sollicité pour qu'un hôtel y soit implanté.					
M MAROS rajoute que ce besoin spécifique en hébergement a été analysé et dûment constaté.					
Mme ARNAUD-DELOY explique cet hôtel va créer des nombreux emplois, va faire venir une clientèle supplémentaire et générer une consommation supplémentaire pour les commerces du centre-ville.					
Mme CELCE estime que ce terrain pourrait être destiné du logement pour les familles et les travailleurs aptésiens qui sont en difficulté financière.					
M CARMINATI considère que le projet est intéressant, car la Municipalité n'a pas les moyens de réaménager ce terrain.					
M ROLLAND observe qu'il s'agit de l'un des meilleurs projets qui ait pu être présenté pour ce terrain.					
M GIORGETTI souligne que ce projet ne répond pas à l'urgence sociale qui doit être prioritaire pour la ville et se demande si sur cet endroit il n'y aurait pas de potentiels vestiges romains.					
Mme ARNAUD-DELOY répond qu'elle ne possède pas cette information.					

11. Ressources humaines - Création de poste.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	26	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

12. Ressources humaines - Création de postes permanents.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	26	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M GIORGETTI indique vouloir être candidat pour siéger en tant qu'élu de l'opposition au sein du comité technique.					
M SACCO répond que ce comité est composé par des 5 élus titulaires de la majorité et 5 élus suppléants de la majorité et qu'actuellement c'est devenu CST.					

13. Direction des affaires générales - Décisions rapportées.

Question diverse.

1. Mme RIGOUARD pose une question au sujet de la situation de la Cité Scolaire d'Apt :

« Scolarisant près de 1600 collégiens et lycéens des voies générale, technologique et professionnelle, la Cité scolaire d'Apt est un équipement structurant pour la ville et les communes du Pays d'Apt. Or, cette année, la Cité scolaire est confrontée à des sous-dotations ainsi que des difficultés de recrutement qui fragilisent grandement la réussite des élèves, inquiètent ceux-ci et leurs parents, en compromettent le bon fonctionnement ainsi que la sécurité des usagers et des personnels.

Parents et enseignants se sont mobilisés et continuent de le faire afin d'obtenir les moyens indispensables à la bonne marche de ces établissements.

Aussi Madame le Maire, ma question est de savoir comment soutenez-vous les actions engagées par ceux-ci auprès des services du Ministère de l'Education Nationale et des collectivités territoriales de tutelle ? »

Mme ARNAUD-DELOY salue le sujet et son importance. Mme ARNAUD-DELOY apporte son soutien à l'initiative de faire un courrier au Rectorat en tant que maire pour souligner le manque de personnel.

M SACCO propose de faire signer cette lettre par les Maires des communes de la CCPAL.

M GIORGETTI propose de faire une motion.

2. M ROLLAND demande quand y aura-t-il un conseil municipal des enfants.

Mme ARNAUD-DELOY répond que 2 Conseils Municipaux des enfants sont prévus dans les 18 prochains mois. .

M ROLLAND demande la raison d'absence de ce conseil pendant 3 ans.

Mme ARNAUD-DELOY répond que c'est par un manque de temps en raison de circonstances épidémiologique.

Mme ARNAUD-DELOY clôture la séance par une minute de silence en hommage du décès de M Michel BECHICHE – un adjoint technique territorial de 2ème classe au service du nettoyage.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Célia BARBIER



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

